

DEPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
D'AVESNES-SUR-HELPE

Nombre :
- de conseillers en exercice : 23
- de conseillers présents : 18
- de votants : 21

N° 2017 / 070
-DEMANDE DE DUP
« PROJET
D'IMPLANTATION
D'UNE MAISON DE LA
PETITE ENFANCE ET
DE SON JARDIN DE
POCHE, D'UNE
MEDIATHEQUE, D'UNE
PHOTOTHEQUE, D'UNE
SALLE DE REPETITION
POUR L'HARMONIE
MUNICIPALE A
L'ETAGE» (DEMANDE A
REFORMULER
CONFORMEMENT AUX
RECOMMANDATIONS
RECUES DE LA SOUS-
PREFECTURE SUITE A
L'ENVOI PAR LA
COMMUNE DU PROJET
D'ACQUISITION
PUBLIQUE PAR VOIE
D'EXPROPRIATION)

COMMUNE DE BERLAIMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire suite à la convocation en date du 21 novembre 2017, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel HANNECART, Maire, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. HANNECART Michel, Maire, Mme DOCTOBRE Marie-Christine, M. NOIREAUX Pascal, M. CARPENTIER Bernard, Mme ROUSIES Françoise, M. MAYS Louis, Adjoints, M. GRIERE Daniel, Mme BAUDRY Marie-Fernande, Mme DE SA Elisabeth, M. DECOBERT Jean-Marie, Mme BEAUCAMPS Christelle, Mme CROCFER Marie-Claire, Mme DELVALLEE Séverine, M. MARIE Serge, Mme HANNAPPE Françoise, M. LEFEBVRE Sébastien, M. MALAQUIN Hervé, Mme CAILLEAUX Christine, , conseillers municipaux.

Absents excusés : M. FOURNIER Nicolas (pouvoir à Mme ROUSIES Françoise), M. BAUDCHON Joël (pouvoir à M. CARPENTIER Bernard), M. LEGRAND Pascal (pouvoir à Mme DOCTOBRE Marie-Christine), Mme LABOUREUR Marie-Claude, Mme STAQUET Mélanie, Conseillers municipaux.

Mme DELVALLEE Séverine a été élue secrétaire de séance

Le Maire donne lecture au Conseil du courrier en date du 12 janvier 2017 de la sous-préfecture dans lequel plusieurs remarques sont formulées suite à notre dossier présentant le projet d'acquisition publique par voie d'expropriation d'un immeuble situé 11 rue de l'église et de son terrain situé ruelles des juifs appartenant à Madame GERNEZ PEPA, en vue d'y implanter une maison de la petite enfance, une médiathèque et photothèque.

Dans ce courrier sont mentionnées des pièces constitutives du dossier d'enquête préalable manquantes ainsi que des discordances entre la délibération n°2015/019 du 26 février 2015 et le dossier d'enquête préalable :

Ces discordances sont mentionnées de la manière suivante:

Par ailleurs, votre délibération du 26 février 2015 indique que « la volonté de la municipalité d'acquérir la maison et le terrain s'inscrit dans la réorganisation du stationnement en centre-ville ... ». Or, le dossier présenté pour être soumis à enquête ne fait pas apparaître cette problématique. Il n'y a donc pas lieu de la mentionner dans cette décision.

De plus, celle-ci ne précise pas la destination exacte du projet d'acquisition. Elle se limite à mentionner; l'installation d'une médiathèque et d'une maison de la petite enfance alors que dans votre dossier, il est question de construire une médiathèque-bibliothèque avec à l'étage une photothèque, une maison de la petite enfance avec à l'étage un espace réservé aux associations, et un jardin de poche. L'espace à l'étage est-il réservé uniquement à l'harmonie municipale (tel qu'indiqué sur le plan) ou est-il destiné à accueillir l'ensemble des associations ?

Il convient donc que l'ensemble des aménagements et constructions projetés soit pris en compte dans votre délibération que je vous invite à reprendre.

Pour faire suite à ces remarques reprises ci-dessus, le Maire demande au conseil d'adopter une nouvelle délibération,

DEPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
D'AVESNES-SUR-HELPE

Nombre :
- de conseillers en exercice : 23
- de conseillers présents : 18
- de votants : 21

N° 2017 / 070 (suite)
-DEMANDE DE DUP
« PROJET
D'IMPLANTATION
D'UNE MAISON DE LA
PETITE ENFANCE ET
DE SON JARDIN DE
POCHE, D'UNE
MEDIATHEQUE, D'UNE
PHOTOTHEQUE, D'UNE
SALLE DE REPETITION
POUR L'HARMONIE
MUNICIPALE A
L'ETAGE» (DEMANDE A
REFORMULER
CONFORMEMENT AUX
RECOMMANDATIONS
RECUES DE LA SOUS-
PREFECTURE SUITE A
L'ENVOI PAR LA
COMMUNE DU PROJET
D'ACQUISITION
PUBLIQUE PAR VOIE
D'EXPROPRIATION)

SOUS PREFECTURE
D'AVESNES/HELPE

11 DEC. 2017

ARRIVEE

COMMUNE DE BERLAIMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ainsi,

Le Maire informe le Conseil des échecs répétitifs avec le propriétaire de la maison sise 11 rue de l'église pour l'acquisition à l'amiable de son bien cadastré section AD n°171 et de son terrain cadastré sis ruelle des juifs cadastré section AD n°158.

Cette volonté de la municipalité d'acquérir cette maison et ce terrain s'inscrit dans le cadre de la construction d'un ensemble immobilier regroupant

- une Médiathèque avec à l'étage une photothèque,
- Une maison de la petite enfance avec à l'étage un espace réservé à l'harmonie municipale,
- Un jardin de poche.

Pour ces motifs Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation, -de recourir à une procédure d'expropriation compte-tenu de l'échec des pourparlers engagés depuis plusieurs années.

-à requérir auprès du Préfet l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet, conjointement à l'enquête parcellaire, en vue des acquisitions permettant l'engagement de l'opération, dans le respect de la réglementation en vigueur et à signer en tant que besoin tout acte ou tout document concourant à la bonne exécution de cette autorisation.

-d'imputer cette dépense relative à ces acquisitions foncières estimées à ce jour selon l'avis des domaines à 13 000 € ainsi que tous les frais accessoires liés à cette acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité ;

APPROUVE l'acquisition par la commune des biens suivants :

-Une maison d'habitation sise 11 rue de l'église, cadastrée section AD n°171, propriété de Madame Maria PEPA et d'un terrain sis ruelle des juifs cadastré section AD n°158, l'ensemble estimé par les domaines à la somme de 13 000 €,

AUTORISE le recours à une procédure d'expropriation compte-tenu de l'échec des pourparlers engagés depuis plusieurs années.

PRECISE que cette acquisition de gré à gré ou à défaut par voie d'expropriation s'inscrit dans le cadre de la construction d'un ensemble immobilier regroupant

- Une Médiathèque avec à l'étage une photothèque,
- Une maison de la petite enfance avec à l'étage un espace réservé à l'harmonie municipale,

-Un jardin de poche.

DECIDE de prévoir les crédits au Budget primitif 2018 pour la dépense totale relative aux acquisitions foncières, estimée à ce jour à la somme de 13 000€ selon l'avis des domaines et aux frais accessoires estimés à 20 000 €.

AUTORISE Monsieur Michel HANNECART, Maire de la Commune, à requérir, auprès du Préfet, l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet, conjointement à l'enquête parcellaire, en vue des acquisitions permettant l'engagement de l'opération, dans le respect de la réglementation en vigueur, et à signer en tant que de besoin tout acte ou tout document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Michel HANNECART
Maire de Berlaimont

